Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260430-DL3004260101-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE**

**ASSEMBLÉE DE MAYOTTE**

Commission Permanente du jeudi 30 avril 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 18
Procuration(s) : 4
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mardi 14 avril 2026

# DELIBERATION N°DL_CP2026_0101

## Relative au financement du fonctionnement et des investissements de l'Office de l'Eau de Mayotte

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

**Étaient présents :**
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Hélène POLLOZEC

**Étaient représentés :**
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Zaounaki SAINDOU donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

**Étaient absents :**
Monsieur Nadjayedine SIDI s'est déporté, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Echati ISSA

**Secrétaire de séance désignée :**
Madame Hélène POLLOZEC

**Le Président constate que le quorum est atteint,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 3213-1 et 3213-2 ;
**Vu** la délibération n° DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil général de Mayotte ;
**Vu** la délibération n° DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission permanente ;
**Vu** la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 ;

**Considérant :** le rapport n°2026-03042 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

**Considérant :** l'avis de la Commission administration générale, transports et transition écologique en date du 13 avril 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260430-DL3004260101-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,**

**L'Assemblée de Mayotte,**

**DECIDE**

**Article 2 :** d'attribuer à l'Office de l'Eau de Mayotte une subvention d'un montant de **500 000 €** ( cinq cent mille euros) destinée au financement de son fonctionnement et des investissements indispensables à sa structuration et à la pérennisation de ses actions.

**Article 3 :** d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tous les actes afférents à ces dossiers ;

**Article 4** : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

**Pour extrait certifié conforme**
**Le Président de l'Assemblée de Mayotte**

**Ben Issa OUSSENI**